

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

R E C E P I S S E D E D E P O T

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS
17000 LA ROCHELLE
TEL : 05 46 41 34 65

GROUPE AUDECCO

**RUE FRANCOIS HENNEBIQUE
LAGORD
17140 LAGORD**

V/REF :
N/REF : 58 B 2 / A-2243

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 05/11/2002, SOUS LE NUMERO A-2243,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14/10/2002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
GROUPE AUDECCO
SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION
RUE FRANCOIS HENNEBIQUE
LAGORD
17140 LAGORD

R.C.S LA ROCHELLE 581 780 020 (58 B 2)

LE GREFFIER



GROUPE AUDECCO
Société Anonyme au capital de € 3 000 000
Siège social : 5 rue François Hennebique – 17140 LAGORD

581 780 020 R.C.S.

° _ °

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL d'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2002

L'an deux mille deux,
Le quatorze octobre,
A dix heures trente,

Les Administrateurs de la société se sont réunis, à l'OCEANIDE – 17000 LA ROCHELLE,
sur convocation du Président en date du 3 octobre 2002.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Lionel BENOIST,
- Monsieur Jean-Luc BOCQUET,
- Monsieur Patrick CRUCHON,
- Monsieur Jean-Michel GAUTIER,
- Monsieur Gérard JOUBERT,
- Monsieur Michel PAPIN,
- Monsieur Yves PAUGAM,
- Monsieur Alain PELLETIER.

Assistent également à cette réunion :

- Monsieur Alain BERTONNIER,
- Monsieur Guy FETTIG,
- Monsieur Robert JAROUSSEAU.

Monsieur Alain PELLETIER préside la séance.

QUORUM

Les huit Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Situation de la société,
- Situation des filiales,
- Evolution du capital social,
- Application de la loi NRE,
- Questions diverses.

SITUATION DE LA SOCIETE

Le Président rappelle les principales évolutions de l'exercice clos le 30 septembre 2002 :

- Apport partiel d'actif du Cabinet Jean-François BOURBIGOT à la SA STECO,
- Cession de la participation Cabinet GAUTIER et Associés à SA STECO pour fusion par confusion de patrimoine effectif au 30 septembre 2002,
- Prise en charge par GROUPE AUDECCO et en substitution aux Administrateurs des garanties données auprès du CIO et de la BNP.

Au 30 septembre 2002, GROUPE AUDECCO est redevenu une simple holding gestionnaire de participations professionnelles et immobilières, en charge de leur développement et de la gestion globale du financement.

Monsieur Gérard JOUBERT, Administrateur et Directeur Général de la société, exprime une opinion résumée dans la note jointe.

Après débat, reconnaissance d'une indispensable adaptation aux faits économiques et juridiques, une volonté associative et confiante est réaffirmée par les Associés présents, hormis Messieurs Jean-Luc BOCQUET et Gérard JOUBERT.

Monsieur Gérard JOUBERT souhaite qu'il soit voté sur les résolutions suivantes :

Première résolution

Les statuts et la charte associative permettent-ils un fonctionnement normal du Groupe et sont-ils de nature à assurer sa pérennité ?

Sur huit Administrateurs votants :

Pour : six,

Contre : deux (Jean-Luc BOCQUET et Gérard JOUBERT).

Deuxième résolution

La cession à une autre entité pourrait-elle être une solution à l'évolution du Groupe ?

Sur huit Administrateurs votants :

Pour : zéro,

Contre : huit.

Troisième résolution

La transformation du Groupe en Société Civile de Moyens serait-elle une solution pour le fonctionnement et l'évolution du Groupe ?

Sur huit Administrateurs votants :

Pour : un (Gérard JOUBERT),

Contre : sept.

En raison du retrait de l'Association exprimé par Messieurs Jean-Luc BOCQUET et Gérard JOUBERT, des divergences par rapport à l'analyse majoritaire du Conseil d'Administration sur les réponses à apporter à la situation du Groupe et à l'organisation de sa pérennité, des perturbations créées dans la filiale STECO et une perte de confiance, le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

Quatrième résolution

Le Président demande qu'il soit mis fin au mandat de Directeur Général de Monsieur Gérard JOUBERT.

Sur huit Administrateurs votants :

Pour : six,

Contre : deux (Jean-Luc BOCQUET et Gérard JOUBERT).

Monsieur Gérard JOUBERT est révoqué de ses fonctions de Directeur Général.

Cinquième résolution

Le Président demande pouvoir au Conseil d'Administration pour voter, lors d'une Assemblée Générale à venir de SA STECO, et pour le compte de GROUPE AUDECCO, la révocation de Membre du Directoire et de Directeur Général, de Messieurs Jean-Luc BOCQUET et Gérard JOUBERT.

Sur huit Administrateurs votants :

Pour : six,

Contre : deux (Jean-Luc BOCQUET et Gérard JOUBERT)..

L'autorisation de voter la révocation de Messieurs Jean-Luc BOCQUET et Gérard JOUBERT est donnée au Président.

.....

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et un administrateur .

CERTIFIE CONFORME

Le Président

A

